

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement

(CE) No. 1907/2006

Relaroom fresh

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Relaroom fresh

Code du produit 118558E

Utilisation de la substance/du : Désodorisant d'atmosphère

mélange

Type de substance Mélange

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Information pour la dilution

du produit

Aucune information de dilution fournie

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Produit pour le traitement de l'air

Restrictions d'emploi

recommandées

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ecolab (Schweiz) GmbH

Kägenstrasse 10

CH-4153 Reinach, Suisse 061 466 94 66 (Suisse)

CH-CustomerService@ecolab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +41225181383

+32-(0)3-575-5555 Trans-Européen

Numéro téléphonique du

centre anti-poison

: Numéro d'appel d'urgence : 145 (Suisse uniquement)

Centre Suisse d'information toxicologique: +41 (0)44 251 51 51

Date de 07.07.2021

Compilation/Révision

Version 1.0

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319

118558E 1/20

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

> H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412

Conseils de prudence : Prévention:

> Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces P210

> > chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas

fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement

de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

> YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

Stockage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au

frais.

Etiquetage supplémentaire:

Étiquetage exceptionnel pour : Contient: d-limonèneLinalool Peut produire une réaction allergique.

mélanges spéciaux

2.3 Autres dangers

Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera du chlore gazeux.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
	No REACH	,	

118558E 2/20

Relaroom fresh

éthanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43	Liquides inflammables Catégorie 2; H225 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2; H319 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A 50 - 100 %	>= 30 - < 50
Alcools éthoxylés en C13- 15 ramifiés et linéaires	157627-86-6 POLYMER	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3; H412	>= 3 - < 5
acide citrique	5949-29-1 201-069-1 01-2119457026-42	Irritation oculaire Catégorie 2; H319	>= 1 - < 2.5
Propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25	Liquides inflammables Catégorie 2; H225 Irritation oculaire Catégorie 2; H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; H336	>= 1 - < 2.5
d-limonène	5989-27-5 227-813-5 01-2119529223-47	Nota C Liquides inflammables Catégorie 3; H226 Irritation cutanée Catégorie 2; H315 Sensibilisation cutanée Catégorie 1; H317 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H410	>= 0.5 - < 1
Alcool gras éthoxylé =/< C15 et 2-4 EO	68439-50-9 01-2119487984-16	Irritation oculaire Catégorie 2; H319 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3; H412 M = 1	>= 0.5 - < 1
Linalool	78-70-6 201-134-4 01-2119474016-42	Irritation oculaire Catégorie 2; H319	>= 0.1 - <= 1
Substances avec limite d	de travail :		
éthanolamines	102-71-6 203-049-8 01-2119486482-31	Non classé;	>= 2.5 - < 5
solubilisants / additifs	25265-71-8 246-770-3 01-2119456811-38	Non classé;	>= 1 - < 2.5

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

118558E 3 / 20

En cas de contact avec la

peau

: Rincer abondamment à l'eau. Appeler un médecin si l'irritation

persiste.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler

à une personne inconsciente. Faire appel à une assistance

médicale si des symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Traiter de façon

symptomatique. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales

et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Risque d'incendie

la lutte contre l'incendie

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. La distance de retour de flamme peut être considérable. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des

concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans

les zones basses.

Produits de combustion

dangereux

: En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Utiliser un équipement de protection individuelle.

: Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Autres informations

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

118558E 4/20

Conseil pour les nonsecouristes

: Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans le sens opposé au vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié Voir mesures de protection en sections 7 et 8.

Conseil pour les secouristes

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs. Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera du chlore gazeux. En cas de dysfonctionnement mécanique, ou si en contact avec une dilution inconnue du produit, utiliser les

Equipements de Protectio

Mesures d'hygiène

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après

118558E 5/20

Relaroom fresh

manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des agents oxydants. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

Température de stockage : 0 °C à 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit pour le traitement de l'air

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCA	S	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base	
éthanol	64-17-5		VME	500 ppm	CH SUVA	
			1	960 mg/m3		
Autres informations	NIOS Nat		nal Institute for Occupa	tional Safety and Health		
	INRS			ne et de Sécurité pour la préval aladies professionnelles	ention des	
	SSc	Si la \	VME a été respectée, il	n'y a pas à craindre de lésion	ns du foetus.	
			STEL	1,000 ppm 1,920 mg/m3	CH SUVA	
Autres informations	NIOS H	Natio	nal Institute for Occupa	tional Safety and Health		
	INRS		Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
	SSc	Si la \	a VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
éthanolamines	102-71-6		VME (poussières inhalables)	5 mg/m3	CH SUVA	
Autres informations NIOS		Natio	nal Institute for Occupa	tional Safety and Health	•	
	SSc S		VME a été respectée, il	n'y a pas à craindre de lésior	ns du foetus.	
			STEL (poussières inhalables)	5 mg/m3	CH SUVA	
Autres informations	NIOS Nat		nal Institute for Occupa	tional Safety and Health		
	SSc	Si la \	VME a été respectée, il	n'y a pas à craindre de lésion	ns du foetus.	
acide citrique	5949-2		VME (poussières inhalables)	2 mg/m3	CH SUVA	
Autres informations SSc		Si la \		n'y a pas à craindre de lésion	ns du foetus.	
		•	STEL (poussières inhalables)	4 mg/m3	CH SUVA	
Autres informations	SSc	Si la \	VME a été respectée, il	n'y a pas à craindre de lésion	ns du foetus.	
Propane-2-ol	67-63-0		VME	200 ppm 500 mg/m3	CH SUVA	
Autres informations	NIOS H	Natio	nal Institute for Occupa	tional Safety and Health	•	
	INRS	Institu	it National de Recherch	ne et de Sécurité pour la prév	ention des	

118558E 6 / 20

		accide	ents du travail et des m	aladies professionnelles	
	SSc	Si la V	ME a été respectée, il	n'y a pas à craindre de lésions	du foetus.
			STEL	400 ppm	CH SUVA
				1,000 mg/m3	
Autres informations	NIOS H	Nation	al Institute for Occupa	tional Safety and Health	
	INRS	Institu	t National de Recherch	e et de Sécurité pour la prévent	tion des
		accide	ents du travail et des m	aladies professionnelles	
	SSc		ME a été respectée, il	n'y a pas à craindre de lésions	du foetus.
solubilisants / additifs	25265-	71-8	VME (poussières inhalables)	140 mg/m3	CH SUVA
Autres informations	SSc	Si la V	ME a été respectée, il	n'y a pas à craindre de lésions	du foetus.
			STEL (poussières inhalables)	280 mg/m3	CH SUVA
Autres informations	SSc	Si la V	ME a été respectée, il	n'y a pas à craindre de lésions	du foetus.
d-limonène	5989-2	7-5	STEL	14 ppm	CH SUVA
				80 mg/m3	
Autres informations	S Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent				
		particu allergi		réactions. d'hypersensibilité (m	aladies
	SSc			n'y a pas à craindre de lésions	du foetus
	000	Oi ia v	VME	7 ppm	CH SUVA
			VIVIL	40 mg/m3	CITOUVA
Autres informations	S			nces marquées d'un S provoque	
		particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies			aladies
		allergi	ques).		
	SSc	Si la V	ME a été respectée, il	n'y a pas à craindre de lésions	du foetus.

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	NoCAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
Alcohols	Ingrédient de propriété industrielle	Acétone: 25 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 25 mg/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4 mmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4 mmol/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

DNEL

éthanolamines	: Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 1 mg/m3
	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 1 mg/m3
	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 7.5 mg/cm2
	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 1.25 mg/m3
	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

118558E 7 / 20

		Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 1.25 mg/m3 Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 3.1 mg/cm2 Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 13 ppm
Propane-2-ol	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 888 mg/cm2 Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 500 mg/m3 Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 319 mg/cm2 Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 89 mg/m3 Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 26 ppm
solubilisants / additifs	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 238 mg/m3 Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 84 mg/cm2 Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 70 mg/m3 Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 51 mg/cm2

118558E 8 / 20

Relaroom fresh

	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 24 ppm
	Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

PNEC		
éthanolamines		Eau douce Valeur: 0.32 mg/l Eau de mer Valeur: 0.032 mg/l Utilisation/dégagement intermitent Valeur: 5.12 mg/l Sédiment d'eau douce Valeur: 1.7 mg/kg Sédiment marin Valeur: 1.7 mg/kg Station de traitement des eaux usées Valeur: 10 mg/l Sol Valeur: 0.151 mg/kg
Propane-2-ol	:	Valeur: 140.9 mg/l Eau de mer Valeur: 140.9 mg/l Utilisation/dégagement intermitent Valeur: 140.9 mg/l Eau douce Valeur: 552 mg/kg Sédiment marin Valeur: 552 mg/kg Sol Valeur: 28 mg/kg Station de traitement des eaux usées Valeur: 2251 mg/l Oral(e) Valeur: 160 mg/kg
solubilisants / additifs	:	Eau douce Valeur: 0.1 mg/l

118558E 9/20

Eau de mer Valeur: 0.01 mg/l

Eau douce Valeur: 1 mg/l

Utilisation/dégagement intermitent

Valeur: 2 mg/l

Sédiment d'eau douce Valeur: 0.238 mg/kg

Sédiment marin Valeur: 0.0238 mg/kg

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 1000 mg/l

Valeur: 0.0253 mg/kg

Oral(e)

Valeur: 313 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées

Mesures d'ordre technique Système efficace de ventilation par aspiration. Maintenir les

concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition

professionnelle.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en

cas de contact ou de projection.

Protection des yeux/du

visage (EN 166)

: Lunettes de sécurité à protection intégrale

Écran facial

Protection des mains (EN

374)

: Mesures de prévention recommandées pour la protection de la

peau Gants

> Caoutchouc nitrile caoutchouc butyle

Epaisseur minimale de 0.7 mm pour le butyle et de 0.4 mm pour

le nitrile ou équivalent (se référer aux conseils des

fabricants/distributeurs de gants).

Délai de résistance à la perméation: 1 - 4 heures

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre

signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

118558E 10 / 20

Protection de la peau et du corps (EN 14605)

: Equipements de protection individuelle comprenant : gants de protection appropriés, lunettes de sécurité et tenue de protection incluant des chassures de sécurité adaptées

Protection respiratoire (EN 143, 14387)

: Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences règlementaires européennes (89/656/EEC, (EU) 2016/425), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits

suffisamment par des moyens techniques de protection collective

ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à

l'organisation du travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage

des cuves

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : clair, jaune clair

Odeur Parfums, produits parfumés

pΗ : 7, 100 %

Point d'éclair : 25 °C coupelle fermée

Seuil olfactif : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Point de fusion/point de

congélation

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Taux d'évaporation : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Limite d'explosivité,

supérieure

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Limite d'explosivité,

inférieure

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Pression de vapeur : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Densité de vapeur relative : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

: 0.957 (20 °C) Densité relative

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

118558E 11/20

Relaroom fresh

Coefficient de partage: n-

Décomposition thermique

octanol/eau

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Température d'auto-

inflammabilité

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Viscosité, cinématique

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Propriétés explosives

Propriétés comburantes : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

9.2 Autres informations

COV (composés organiques : 33.91 %

volatils)

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera du chlore gazeux.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Produit

118558E 12 / 20

Relaroom fresh

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

cutanée

Sensibilisation respiratoire ou : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Cancérogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Effets sur la reproduction : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tératogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité par aspiration

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Composants

Toxicité aiguë par voie orale : éthanol DL50 Rat: 10,470 mg/kg

acide citrique DL50 Rat: 11,700 mg/kg

Propane-2-ol DL50 Rat: 5,840 mg/kg

d-limonène DL50 Rat: 4,400 mg/kg

Linalool DL50 Rat: 2,790 mg/kg

éthanolamines DL50 Rat: 6,400 mg/kg

solubilisants / additifs DL50 Rat: > 5,000 mg/kg

Composants

Toxicité aiguë par inhalation : éthanol 4 h CL50 Rat: 117 mg/l

Atmosphère de test: vapeur

Propane-2-ol 4 h CL50 Rat: > 30 mg/l

Atmosphère de test: vapeur

118558E 13 / 20

Relaroom fresh

Composants

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: éthanol DL50 Lapin: 15,800 mg/kg

acide citrique DL50 Rat: > 2,000 mg/kg

Propane-2-ol DL50 Lapin: 12,870 mg/kg

d-limonène DL50 Lapin: > 5,000 mg/kg

Alcool gras éthoxylé =/< C15 et 2-4 EO DL50 Rat: > 2,000 mg/kg

Linalool DL50 Lapin: 5,610 mg/kg

solubilisants / additifs DL50 Lapin: > 5,010 mg/kg

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Expérience de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ou attendu.

Ingestion : Aucun symptôme connu ou attendu.

Inhalation : Aucun symptôme connu ou attendu.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Produit

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

a acception and

aquatiques.

: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Composants

118558E 14 / 20

Toxicité pour les poissons

: éthanol96 h CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): >

100 mg/l

acide citrique96 h CL50 Poisson: > 100 mg/l

Propane-2-ol96 h CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse

tête): 9,640 mg/l

Alcool gras éthoxylé =/< C15 et 2-4 EO96 h CL50 Brachydanio

rerio (poisson zèbre): 0.1 mg/l

Linalool96 h CL50 Poisson: 27.8 mg/l

éthanolamines96 h CL50: 11,800 mg/l

solubilisants / additifs96 h CL50: > 1,000 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques.

: éthanol48 h CE50 Invertébré aquatique: 857 mg/l

Propane-2-ol CL50 Daphnia magna (Grande daphnie): > 10,000

mg/l

Alcool gras éthoxylé =/< C15 et 2-4 EO48 h CE50 Daphnia

magna (Grande daphnie): 0.1 mg/l

éthanolamines48 h CE50: 609.88 mg/l

solubilisants / additifs48 h CE50: > 100 mg/l

Composants

Toxicité pour les algues : Alcool gras éthoxylé =/< C15 et 2-4 EO72 h CE50 Desmodesmus

subspicatus (algues vertes): 0.1 mg/l

éthanolamines72 h CE50: > 100 mg/l

solubilisants / additifs72 h CE50: > 100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit

Biodégradabilité : Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec

les exigences du Règlement detergent 648/2004/CE.

Composants

Biodégradabilité : éthanolRésultat: Facilement biodégradable.

Alcools éthoxylés en C13-15 ramifiés et linéaires Résultat:

Facilement biodégradable.

acide citriqueRésultat: Facilement biodégradable.

Propane-2-olRésultat: Facilement biodégradable.

d-limonèneRésultat: Facilement biodégradable.

118558E 15 / 20

Alcool gras éthoxylé =/< C15 et 2-4 EORésultat: Facilement biodégradable.

LinaloolRésultat: Facilement biodégradable.

éthanolaminesRésultat: Facilement biodégradable.

solubilisants / additifsRésultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Evaluation : Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de

0.1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau

ou le sol. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le

traitement des déchets.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent

être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements

municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

Guide pour la sélection du

code déchet

: Déchets organiques contenant des substances dangereuses. Si ce produit est utilisé dans un procédé ultérieur, l'utilisateur final devra redéfinir et attribuer le code du catalogue européen des déchets le plus approprié. Il est de la responsabilité du producteur du déchet de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de la matière générée afin de définir les méthodes d'identification du

déchet et d'élimination appropriées en accord avec la

118558E 16 / 20

réglementation européenne applicable (Directive EU 2008/98/EC) et la réglementation locale.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

Transport par route (ADR/ADN/RID)

14.1 Numéro ONU : 1987

14.2 Désignation officielle de : ALCOOLS, N.S.A.

transport de l'ONU

(Ethanol, Isopropanol)

14.3 Classe(s) de danger :

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : III 14.5 Dangers pour : non

l'environnement

14.6 Précautions : Aucun(e)

particulières à prendre par

l'utilisateur

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU : 1987

14.2 Désignation officielle de : Alcohols, n.o.s.

transport de l'ONU

(Ethanol, Isopropanol)

14.3 Classe(s) de danger : 3

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : III 14.5 Dangers pour : No

l'environnement

14.6 Précautions : None

particulières à prendre par

l'utilisateur

Transport maritime (IMDG/IMO)

14.1 Numéro ONU : 1987

14.2 Désignation officielle de : ALCOHOLS, N.O.S.

transport de l'ONU

(Ethanol, Isopropanol)

14.3 Classe(s) de danger : 3

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : III14.5 Dangers pour : No

l'environnement

14.6 Précautions : None

particulières à prendre par

l'utilisateur

14.7 Transport en vrac : Not applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

118558E 17 / 20

Relaroom fresh

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de

sécurité, de santé et d'environnement

Conformément au règlement : moins de 5 %: Agents de surface non ioniques, Agents de surface

LIQUIDES INFLAMMABLES P5c

relatif aux détergents CE anioniques

648/2004 Autres constituants: Parfums

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des

Seuil bas : 5,000 t Seuil haut : 50,000 t

dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Réglementation nationale

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

: La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques Composés organiques

volatils volatils (VCOV)

33.91 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation du risque chimique n'a été menée sur ce produit.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Méthode utilisée pour déterminer la classification selon le

RÉGLEMENT (CE) No 1272/2008

Classification	Justification
Liquides inflammables 3, H226	Sur la base de données ou de l'évaluation des
	produits
Lésions oculaires graves/irritation oculaire 2, H319	Méthode de calcul
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique 3, H412	Méthode de calcul

Texte complet pour phrase H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
	néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

118558E 18 / 20

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP -Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC -Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Préparé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Annexe : Scénarios d'exposition

118558E 19 / 20

Relaroom fresh

scénario d'exposition: Produit pour le traitement de l'air

Life Cycle Stage : Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels

Catégorie de produit : PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à

base de solvants)

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:

Catégorie de rejet dans

l'environnement

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de

fabrication en systèmes ouverts

Quantité journalière par site : 7.5 kg

Type de Station de

Traitement des Eaux Usées

Station municipale de traitement des eaux usées

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Durée d'exposition : 480 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des

risques

Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : voir section 8

Protection respiratoire : voir section 8

118558E 20 / 20